

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 17 JUIN 1881.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapport fait, au nom de la commission, par M. PATERNOSTER.

Demande du sieur Théodore-Joseph SOUFFLET-LEBLOND.

MESSIEURS,

Le requérant est né, le 30 juin 1825, au Cateau (Nord, France); il est venu s'établir en Belgique en 1866, sans esprit de retour dans sa patrie. Il a habité successivement Chereq et Calonne; il est propriétaire, dans cette dernière commune, d'une fabrique de ciment qui occupe un grand nombre d'ouvriers.

Les rapports des autorités sur la conduite et l'honorabilité du pétitionnaire lui sont très favorables.

Il a satisfait aux lois de milice dans son pays natal.

Il prend l'engagement d'acquitter le droit d'enregistrement auquel sa demande pourrait donner lieu.

La commission est d'avis de prendre en considération la requête du pétitionnaire.

Le Rapporteur,
GUST. PATERNOSTER.

Le Président,
PETY DE THOZÉE.
